



A.T.C.

Société À Responsabilité Limitée

16 Rue des Caillettes

21420 ALOXE-CORTON

**Rapport du Commissaire à la Transformation et du Commissaire aux Comptes
sur la transformation de la société A.T.C., Société À Responsabilité Limitée,
en Société par Actions Simplifiée**

A.T.C.

Société À Responsabilité Limitée

16 Rue des Caillettes

21420 ALOXE-CORTON

Rapport du Commissaire à la Transformation et du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la société A.T.C., Société À Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée

A l'Associé Unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision unanime de l'associé unique en date du 16 juin 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 25 000 €, correspondant à la rémunération du mandat de présidence exercé au sein de la société Douze Factory. Le résultat d'exploitation ressort à 17 837 € au titre de cet exercice.
- La société exerce principalement une activité de holding animatrice au travers de son mandat de présidence de la société Douze Factory et de sa participation de 56,98 % dans la société LJC. L'actif de la société au 31 décembre 2025 est composé majoritairement de titres de participation de la société LJC (elle-même détentrice de l'intégralité des titres de la société Douze Factory) pour un montant de 459 115 €, de créances pour 1 581 € et de disponibilités pour 436 €. Les capitaux propres s'élèvent à 384 590 € au 31 décembre 2025, dont un capital social de 306 946 € et un résultat net de 14 605 €. Les dettes financières représentent 70 012 € à cette même date.



MISSION DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dijon, le 8 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes et Commissaire à la Transformation

Exco Socodec

Signé par Olivier Gallezot
Le 8 juil. 2026

Olivier Gallezot

doc_BoO
tx_aVVL1yDV89ak

Olivier GALLEZOT